



Chaudière en panne et pas de contrat d'entretien fait

Par **en panne**, le **17/09/2013** à **16:33**

Bonjour,

je suis locataire et ma chaudière est tomber en panne.
lors de la visite du plombier (que mes propriétaires ont choisi pour le contrat d'entretien il m'indique que c'est le ballon d'eau qui ne va plus.
je n'ai pas fais le contrat d'entretien de l'année dernière.
est-ce à moi de payer les frais ?

merci pour vos informations